

Envoyé en préfecture le 25/09/2024

Reçu en préfecture le 25/09/2024

Publié le 26/09/2024



ID : 001-200070118-20240924-DEL_24_09_24_14-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 septembre 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36

Quorum : 19

Présents : 25

Représentés : 8

Absents : 11

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 septembre et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 18 septembre 2024, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Étaient présents : Mme Nathalie BISIGNANO, M. Franck CALAS, M. Jean-Pierre CHAMPION, Mme Claude CLEYET-MARREL, M. Romain COTTEY, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Mme Nelly DUVERNAY, Mme Laure FANGET, Mme Carole FAUVETTE, M. Paul FERRÉ, Mme Fabienne GIMARET, M. Richard LABALME, M. Jean-Michel LUX, Mme Patricia MAURY, M. Lucien MOLINES, Mme Christelle PAGET, M. Benoît PEIGNÉ, M. Philippe PROST, M. Alain REIGNIER, Mme Catherine SALVETTI, M. Thierry SEVES, Mme Marie-Monique THIVOLLE, Mme Marie-Jeanne VERCHERAT, M. Dominique VIOT, M. Maurice VOISIN,

Étaient absents : M. Bernard ALBAN (pouvoir à M. Philippe PROST), Mme Patricia CHMARA (pouvoir à M. Jean-Claude DESCHIZEAUX), M. Renaud DUMAY (pouvoir à M. Benoît PEIGNÉ), M. Gaëtan FAUVAIN (pouvoir à Mme Christelle PAGET), M. Vincent GELAS (pouvoir à Mme Fabienne GIMARET), Mme Catherine GUTIERREZ, Mme Isabelle HELIN (pouvoir à M. Alain REIGNIER), Mme Magalie PEZZOTTA, M. Roger RIBOLLET, M. Denis SAJJOT (pouvoir à Mme Carole FAUVETTE), Mme Anne TURREL (pouvoir à M. Paul FERRÉ),

Secrétaire de séance : Mme Fabienne GIMARET

N°2024/09/24/14 – AUTORISATION DE SIGNER UNE CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AIN POUR LA MISE A DISPOSITION DES LOCAUX DE SAONERELAIS

Vu la proposition du Conseil Départemental de l'Ain d'organiser des ateliers et des stands dans le cadre de la Semaine mondiale de l'allaitement maternel « Autour de bébé » au sein des locaux de SaôneRelais à Saint-Dicier-sur-Chalaronne,

Nathalie BISIGNANO, Vice-Présidente en charge des affaires sociales et de la vie sportive, propose d'autoriser la signature de la convention de mise à disposition, à titre gratuit, des locaux de SaôneRelais au profit du Conseil Départemental de l'Ain le mercredi 16 octobre 2024 de 9h à 12h30.

Vu l'avis favorable de la Commission Social et Vie Sportive du 28 août 2024,

**Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

AUTORISE la signature de la convention de mise à disposition, à titre gratuit, des locaux de SaôneRelais au profit du Conseil Départemental de l'Ain pour le mercredi 16 octobre 2024 de 9h à 12h30, telle qu'annexée à la présente délibération, et de tout autre document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait à Montceaux, le 24 septembre 2024

Le Président,

Jean-Claude DESCHIZEAUX

**MISE À DISPOSITION
D'INFRASTRUCTURES
AU PROFIT DU DEPARTEMENT**

ENTRE

La COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE représentée par Monsieur Jean-Claude DESCHIZEAUX, son président, agissant aux présentes dans le cadre de la délégation de pouvoirs qui lui a été accordée par délibération du Conseil Communautaire en date du 27 août 2024.

ci-après dénommée « La Communauté de Communes » d'une part,

ET

Le DEPARTEMENT DE L'AIN, représenté par son Président, Monsieur Jean DEGUERRY, dûment habilité, en vertu de la délégation qui lui a été consentie par la délibération de l'assemblée départementale en date du 1^{er} juillet 2021.

Et par délégation son représentant dûment autorisé en vertu de l'arrêté du 29 juillet 2024,

ci-après dénommé « le Département » d'autre part,

Il a été convenu de ce qui suit :

ARTICLE 1 - OBJET

La présente convention a pour objet de définir les modalités de mise à disposition des locaux du **Relais Petite Enfance « SaôneRelais »** au profit du Département de l'Ain, pour l'organisation de stands et d'ateliers dans le cadre de la Semaine Mondiale de l'Allaitement Maternel « Autour de bébé ».

ARTICLE 2 - DURÉE

La présente mise à disposition est consentie pour le **mercredi 16 octobre 2024 de 9h00 à 12h30**.

ARTICLE 3 – CONDITIONS FINANCIERES

La présente convention d'occupation est consentie et acceptée à titre gratuit.

ARTICLE 4 – MISE A DISPOSITION SPÉCIFIQUE

La Communauté de communes met à disposition au profit du Département du matériels éducatif.

ARTICLE 4- USAGE

Le Département prendra les locaux en leur état actuel, déclarant avoir entière connaissance des avantages et défauts des bâtiments.

ARTICLE 5 - RESPONSABILITÉ

Les risques courus par le Département du fait de son activité et de l'utilisation des locaux seront convenablement assurés par lui (assurance responsabilité civile couvrant les risques locatifs, jointe à la présente convention).

ARTICLE 6 – REGLEMENT DES LITIGES

Pour l'exécution de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre, en cas de litige, à la compétence exclusive du Tribunal administratif de Lyon.

Cette convention a été établie en deux exemplaires originaux.

A Bourg-en-Bresse,

Le 12/09/2024

Le Président,
Pour le Président et par délégation,
La Responsable du Service
Gestion immobilière et foncière

Françoise GERBE-NICOLINO

Pour la Communauté de Communes,
Le Président,

Jean-Claude DESCHIZEAUX